



Communiqué de Presse
Paris, le 12 novembre 2009

Couvre-feu pour les « mineurs délinquants »

Quelle place pour les politiques préventives ?

Le Livre Vert sur les politiques jeunesse, dont le Chef de l'Etat s'est largement inspiré pour construire son « plan jeunes », se fixait pour ambition de faire évoluer en profondeur le regard que la société française porte sur sa jeunesse. Dès lors, comment interpréter la proposition émise par Brice Hortefeux de mettre en place un couvre-feu pour les « mineurs délinquants » ? Dans quelle perspective s'inscrit-elle, à l'heure où tous s'accordent à dénoncer la faiblesse des politiques éducatives et préventives ?

Le 31 août dernier, Brice Hortefeux lançait une concertation afin de renouer le dialogue entre jeunes et police et de « faire progresser le respect mutuel ». Pourtant, à peine deux mois après, **le ministre de l'Intérieur agite le spectre de l'insécurité des jeunes**, en proposant la mise en place d'un couvre-feu pour les « mineurs délinquants » de moins de 13 ans.

Parce qu'elle risque d'encourager un nouveau « délit de faciès », cette proposition est dangereuse et constituerait un **véritable message de défiance** adressé aux jeunes. Message qui est très éloigné des intentions et des ambitions exprimées par le Chef de l'Etat dans son discours « Agir pour la jeunesse » prononcé le 29 septembre dernier en Avignon.

En présentant ce couvre-feu comme une mesure de protection des jeunes contre le risque de « devenir des délinquants à vie » (selon les termes d'Éric Ciotti, secrétaire national de l'UMP à la sécurité), le ministre de l'Intérieur **nourrit une vision réductrice, stigmatisante et criminalisante de la jeunesse**, échouant à apporter une réponse globale et à la mesure de la complexité des situations rencontrées par les jeunes.

Le second objectif de ce couvre-feu serait de « lutter contre l'abandon d'autorité parentale » et de responsabiliser les parents, en menaçant ces derniers de la suspension des allocations familiales. Parce qu'elle tend à imputer la responsabilité envers les jeunes aux seuls parents, **cette mesure minimise les raisons sociales et économiques de la délinquance** juvénile.

Nous pensons que **l'Etat** ne peut se contenter d'apporter des réponses répressives au phénomène de la délinquance, et qu'il **a un rôle déterminant à jouer en matière de prévention et d'éducation vis-à-vis des jeunes**. Nous attendons donc de l'Etat qu'il expose clairement ses ambitions et ses propositions en la matière.

A quelques jours de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, et alors que se profile un « code de la justice pénale des mineurs » liquidant les principes éducatifs de l'ordonnance de 1945, cette proposition de couvre-feu pour les mineurs vient noircir un peu plus la situation des droits des enfants et des jeunes dans notre pays.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, **le CNAJEP** est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des Pouvoirs Publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Education Populaire.

Contacts presse : CNAJEP - Tel.: 01 40 21 14 21. Fax : 01 40 21 07 06
E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr
Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr